

A Paris, le 10 juillet 2018

Compte rendu de la réunion du Groupe de travail sur les parcours professionnels

Ce groupe de travail était présidé par M. Jean-Pascal FAYOLLE directeur des ressources humaines.

FO Agriculture était représentée par: Christine HEUZÉ, Thierry ELEOUET, et Xavier SIMON.

Les objectifs du groupe de travail sont :

- De faire un bilan de la mise en œuvre de la circulaire SG/SRH/SDMEC/2014-471 du 18 juin 2014 sur les parcours professionnels des corps de catégorie A du MAA,
- De revoir la liste des domaines (annexe 2 de la circulaire), d'examiner, pour d'éventuelles modifications, la grille indicative de classement des postes,
- De voir de quelle manière des réponses peuvent être apportées pour répondre à la problématique des zones non-attractives.

FO Agriculture a demandé que la nouvelle circulaire soit signée avant la fin de l'année afin que sa mise en œuvre puisse se faire dès les CAP de printemps 2019.

L'administration a accepté la proposition de FO.

L'ensemble des participants s'est félicité de la circulaire existante malgré des imperfections constatées.

Cependant, tout le monde a convenu qu'une évolution était indispensable afin de répondre aux nouvelles problématiques rencontrées dans les services.

La note de service a introduit la notion d'expertise qui permet à certains collègues de dérouler une carrière sans remettre en cause des compétences utiles à tous.

Le principal bénéfice de cette circulaire reste la prise en compte d'une mobilité fonctionnelle pour la validation d'une promotion.

La circulaire donne un cadre à tous mais devra être appliquée par tous les opérateurs dépendant du MAA.

Elle aura permis de donner un cadre clair à l'administration, aux directeurs ainsi qu'aux agents. Nous constatons cependant que les dispositions de la circulaire ne couvrent pas assez le champ des catégories A de l'enseignement agricole. L'administration propose de consacrer une réunion au parcours professionnel de ces agents, dans l'enseignement supérieur ou le technique, notamment à la reconversion professionnelle des enseignants et à son accompagnement.



FO Agriculture a déclaré défendre la carrière des agents en priorité, considérant que satisfaire les besoins de l'administration incombent à celle-ci.

Zones non attractives : Le collège des IGAPS nous a présenté une étude portant sur les deux dernières années concernant les structures dont les postes proposés ne font pas l'objet de candidatures. Le quart Nord-Est de la France apparaît comme la partie la moins attractive suite à cette étude.

La réflexion se portera sur les moyens possibles afin de rendre ces départements plus attractifs. Pour FO Agriculture, il faut éviter les effets d'aubaine, ne pas favoriser certains agents au détriment des autres.

Pour la nouvelle circulaire les 3 types de mobilités ne seront pas remis en cause (de secteur, fonctionnelle et structurelle). Elle devra pouvoir montrer l'attractivité du MAA pour les agents externes.

Lors de la prochaine réunion du groupe de travail, début octobre, l'administration fera des propositions, notamment sur

- La création de trois domaines pour le secteur agricole (1^{er} pilier de la PAC, second pilier et un domaine regroupant ce qui ne relève pas des deux autres) en DDT. Une réflexion devra avoir lieu sur la déclinaison de cette modification pour l'ASP, France Agrimer et les DRAAF.
- Le classement des postes en 3 niveaux devrait être conservé mais des ajustements auront lieu pour apporter quelques précisions. De plus un ajout devrait concerner l'ensemble des opérateurs du MAA.
- Les contractuels, faisant l'objet d'une démarche spécifique au titre de la réforme de l'état, ne devraient pas être pris en compte dans la future circulaire.

La future circulaire ne sera pas rétroactive en terme d'application, mais les agents n'ayant pas encore validé une inscription sur un tableau d'avancement pourront en bénéficier.

En parallèle à la démarche de ce groupe de travail, FO Agriculture a renouvelé sa demande qu'un groupe de travail concernant la problématique des chefs de missions soit mis en place.